

## Extrait des conditions générales de location



### Tarifs

Les tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent varier en fonction de la saison et du nombre de personnes prenant possession du logement. Les tarifs indiqués correspondent au prix du logement sans les charges, sauf indication contraire. Pour plus de précision, se référer au contrat de location.

### La taxe de séjour

Elle est à régler en complément des tarifs indiqués. Les prix indiqués correspondent à la région du Val de Vêge selon les catégories d'hébergement, par jour et par personne et figurent à titre indicatif. Le loueur ne peut être tenu en aucun cas responsable d'une éventuelle modification de tarif.

Il existe des exonérations de taxes de séjour spécifiques aux enfants de - de 13 ans et aux personnes invalides bénéficiaires de certaines aides sociales (carte d'invalidité GIC).

### La réservation

Elle n'est effective qu'à réception de la confirmation de réservation de l'agence Mangin Locations. Cette confirmation de réservation ne pourra vous être envoyée qu'après réception de votre bon de réservation et de l'acquittement de votre acompte dans un délai de deux semaines à réception de la proposition de l'agence.

### Acompte

La réservation ne sera prise en compte qu'à réception de votre bon de réservation signé et le versement d'arrhes d'une valeur de 25% du montant de la location. En cas d'annulation, l'acompte ne sera jamais restitué et le loueur obtient de surcroît la faculté de relouer le même bien aux mêmes dates.

### Modalités de location

#### A votre arrivée

- un état des lieux est établi avec l'agence Mangin Locations
- une caution vous sera demandée à la remise des clés
- vous devrez régler le solde du montant de la location
- un supplément pourra vous être demandé en cas de personne supplémentaire ou de présence d'animaux.
- Vous devrez fournir une attestation de responsabilité civile

#### A votre départ

- La location doit être restituée dans le même état qu'à l'arrivée et en parfait état de propreté
- Un nouvel état des lieux est effectué avec l'agence de locations
- la caution vous est restituée le jour de votre départ si aucune anomalie n'est constatée ou vous est restituée dans un délai de deux mois, déduction faite des détériorations, bris de matériel, perte de clés, disparition d'équipements ou frais de ménage.